

Documents à fournir en PHOTOCOPIE

A fournir dans tous les cas:

❑ Avis d'imposition ou de non-imposition 2017 (revenus 2016) du foyer:

(Si édité sur internet, vous devez imprimer l'avis d'imposition correspondant ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, valant avis d'impôt) toutes les pages.

❑ Justificatif des Allocations Familiales:

Attestation de paiement de la CAF de **moins de 3 mois**. (Disponible sur www.caf92.fr) ou auprès de votre centre.

❑ Justificatif de domicile:

Locataire : Quittance de loyer (délivrée par une agence) **ou** Facture EDF **ou** GDF **ou** d'eau, de **moins de 3 mois** **ou** Taxe habitation.

Propriétaire : Facture EDF **ou** GDF **ou** d'eau, de **moins de 3 mois** **ou** Taxe d'habitation **ou** Taxe Foncière **ou** Titre de propriété si récent.

Et dans les cas suivants:

Personnes hébergées:

Une attestation d'hébergement (sur papier libre) avec un justificatif de domicile à l'adresse de l'hébergeant et la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

Enfant(s) handicapé(s):

La situation d'enfant handicapé sera retenue sur la base des indications de l'avis d'imposition ou de non-imposition du foyer.

Divorce, Séparation, Monoparentalité: Fournir la décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et l'organisation financière pour l'enfant ou attestation CAF de parent isolé et l'avis d'imposition avec l'indication de parents isolés (Lettre « T »).
(En cas de garde alternée, fournir les ressources des 2 parents.)

Congé parental à temps complet:

Une attestation de l'employeur avec les dates de début et de fin du congé parental.
Sans employeur, une déclaration sur l'honneur avec les dates de début et de fin.

Longue maladie: (maladie ordinaire non prise en compte)

Dernier relevé d'indemnisation de Sécurité Sociale spécifiant la longue maladie.

Chômage: 3 dernières notifications de paiement de Pôle Emploi.

Parents étudiants: Carte d'étudiant et justificatif de bourses.



Révisions en cours d'année dans les cas suivants:

Naissance d'un enfant: Au cours de l'année 2017 ou 2018 : Acte de naissance ou livret de famille et la notification de la CAF (mise à jour sur un mois complet).

Décès: Acte de décès ou livret de famille.

Attention toute fausse déclaration ou dossier incomplet entraînera la tarification la plus élevée.

Notre conseil : déposer votre dossier directement à la Régie Centrale, un justificatif de dépôt vous sera remis jusqu'à la date limite de dépôt.

Si vous souhaitez payer par prélèvement automatique, vous devrez joindre :

L'autorisation de prélèvement automatique téléchargeable sur le site internet de la ville accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)